



Synami

SYNDICAT NATIONAL DES
METIERS DE L'INSERTION

Paris, lundi 17 février 2014

Monsieur Le Premier Ministre

Hôtel Matignon

57, rue Varenne

75007 PARIS 07

Missions

Locales

**Maisons de
l'Emploi**

**Plans
Locaux
pour
l'Insertion
et l'Emploi**

**Ateliers et
Chantiers
d'Insertion**

Secrétaire
Général
JM Mourouvin
06 47 75 48 26
j2m.synami@pste
.cfdt.fr

Objet : Désengagement de l'Etat dans les Maisons de l'Emploi

Monsieur le Premier Ministre,

Avec l'arrêté du 18 décembre 2013 qui modifie le cahier des charges des Maisons de l'emploi (publié au journal officiel le 28 décembre 2013) pour une entrée en vigueur au 01 janvier 2014, l'Etat annonce son retrait dans son investissement pour maintenir nos structures. Nous vous avons remis un courrier d'alerte à Nantes, le 31 janvier dernier, depuis des baisses de financements importantes ont été annoncées dans nombre de MDE du territoire (Bordeaux -50%, Nanterre -45%...)

En recentrant, ou plutôt en resserrant, les missions des MDE sur 2 axes (anticiper les mutations économique autrement dit la GPEC, et le développement local de l'emploi), au lieu de 4 (développer la stratégie territoriale, réduire les obstacles d'accès à l'emploi), l'Etat annonce un désengagement de près de 40% (de 59 millions à 36).

A charge aux collectivités locales de reprendre à leur charge **OU NON** les autres missions.

Les collectivités locales ayant le plus souvent déjà à leur charge un axe complémentaire : Information, Accueil, Orientation ; bon nombre de MDE risquent de voir leurs effectifs se réduire drastiquement.

La résultante est simple : la suppression immédiate ou progressive des postes de nos collègues travaillant sur les missions des axes 1, 4 et 5.

Ainsi, les porteurs de projets, chargés de missions thématiques (lutte contre les discriminations, mobilité, ...) seront sans activité. De même pour les assistantes de sites, les animateurs emploi si les collectivités locales ne portaient plus demain les missions de l'axe 5.

Depuis leurs créations, les MDE sont qualifiées de superflu. Depuis leurs créations, les MDE doivent chaque année faire face à des restrictions budgétaires MAIS tout en

Synami-cfdt.fr

Synami-CFDT

2/8, rue Gaston Rebuffat - 75940 Paris cedex 19

Tél : 01 56 41 51 81 et 60 Fax : 01 56 41 51 51

synami@pste.cfdt.fr

**Missions
Locales**

augmentant leurs offres de services pour répondre aux besoins des populations locales et aux politiques de l'emploi.

**Maisons de
l'Emploi**

Sont-elles superflues quand elles accueillent chaque jour un nombre de croissant personne, tout public confondu (demandeurs d'emploi, salariés, entreprises, créateurs,...) ?, Sont-elles superflues en créant des actions nouvelles pour une meilleure connaissance des métiers, et améliorer l'accès à l'emploi ?

**Plans
Locaux
pour
l'Insertion
et l'Emploi**

Monsieur le Premier Ministre, l'Etat souhaite une inversion durable de la courbe du chômage, MAIS pensez-vous cela possible en affaiblissant les financements des outils territoriaux d'aide et d'accompagnement des demandeurs d'emplois ? les MDE sont nécessaires, même incontournables dans le paysage de l'insertion et sont bel et bien complémentaires de leurs partenaires de l'emploi.

**Ateliers et
Chantiers
d'Insertion**

Monsieur le Premier Ministre, la CFDT demande un moratoire sur la baisse des financements des MDE et souhaite vous rencontrer au plus vite pour une discussion franche sur le devenir de ces structures et leurs salariés.

Dans l'attente d'une date de rendez-vous ;

Veillez recevoir, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

Secrétaire
Général
JM Mourouvin
06 47 75 48 26
j2m.synami@pste
.cfdt.fr

Jean Michel MOUROUVIN
Secrétaire Général – Synami-CFDT

